

LUNAS (34650)

Construction de 25 gîtes de montagne type HLL

NOTICE DE SECURITE

LE MAITRE D'OUVRAGE : M Frederic Wilms
15 Impasse Paul Spinosa
34200 Sète

MAITRE D'ŒUVRE : MUSTANG
Le Méridien
480 avenue St André de Codols
30900 NIMES

Nîmes, le 10 Juin 2012

SOMMAIRE

I - PRESENTATION -	3
II – DISPOSITIONS COMMUNES : Accès service de secours -	3
III – BATIMENT ACCUEIL -	4
III.1 Effectif – Classement	4
III.2. Accessibilité :	4
III.3. Evacuation des personnes handicapées :	4
III.4. Isolement :	4
III.5. Stabilité au feu :	4
III.6. Couverture :	5
III.7. Façades :	5
III.8. Distribution intérieure – locaux à risques :	5
III.9 Conduits et gaines :	5
III.10. Dégagements :	5
Nombre de dégagements :	5
III.11. Aménagements :	5
III.12. Désenfumage :	5
III.13. Chauffage :	5
III.14. Electricité :	6
III.15. Cuisine :	6
III.16. Moyens de secours :	6
IV – PISCINE COUVERTE-	7
IV.1. Effectif – Classement :	7
IV.2. Accessibilité :	7
IV.3. Evacuation personnes handicapée :	7
IV.4. Stabilité au feu :	7
IV.5. Chauffage :	7
IV.6. Electricité :	7
IV.7. Moyens de secours :	7
IV.8. Locaux à risques :	7
IV.9. Dégagements :	8
IV.10. Aménagements :	8
IV.11. Désenfumage :	8
V – Piscine à l'air libre :	9

I - PRESENTATION -

Le projet consiste en la réalisation d'un PRL, parc résidentiel de loisirs.

Ce type de construction ne relève ni de l'habitation, ni de l'ERP.

Toutefois deux équipements peuvent être considérés comme ERP :

- le bâtiment accueil
- Le pôle aquatique (bâtiment et piscines)

Les autres constructions concernent uniquement des chalets type HLL

Et un logement de fonction

La présente notice traite de ces deux ERP.

II – DISPOSITIONS COMMUNES : Accès service de secours -

Il est prévu une voie utilisable pour les engins de secours qui traversent de part en part le terrain avec une pente maximale de 15 % en tout point.

Il est prévu un poteau d'incendie à proximité de l'accueil. La distance sera donc en tout point inférieur à 200 m

Les voiries sont à sens unique et font 3.50m de large.

Des RIA seront positionnés tous les 50mètres

Chaque chalet aura un extincteur à eau de 5kg

Les services de prévention préciseront si ces dispositions sont suffisantes.

III – BATIMENT ACCUEIL -

III.1 Effectif – Classement

Le bâtiment Accueil peut être considéré comme une salle polyvalente avec un effectif calculé sur la base de 1 personne/m².

La surface accessible est :

- entrée	16 m ²
- bar	16 m ²
- salon	25 m ²
- salle	70 m ²
	<hr/>
soit	127 m ²

Effectif : 127 personnes

Le seuil d'assujettissement est de 50 personnes

Etablissement de 4^{ème} catégorie de type L

III.2. Accessibilité :

Bâtiment à simple rez-de-chaussée.

Les services de prévention peuvent accéder à proximité du bâtiment.

III.3. Evacuation des personnes handicapées :

Le bâtiment est à rez-de-chaussée donnant directement sur l'extérieur.

III.4. Isolement :

Le bâtiment est isolé des autres constructions par des espaces libres au moins égal à 4.00 m.

III.5. Stabilité au feu :

Le bâtiment sera stable au feu ½ h. La charpente sera protégée par un plafond CF ½ h.

Les fermettes seront recoupées tous les 100 m.

III.6. Couverture :

Toiture tuiles.

III.7. Façades :

Matériau M3

III.8. Distribution intérieure – locaux à risques :

Le local cuisine sera isolé par des parois CF 1 h et des portes CF ½ h avec ferme-porte.

Le local réserves sèches sera isolé par des parois CF 2 h donnant dans le bureau avec une porte CF 1h

III.9 Conduits et gaines :

Les conduits et gaines ne diminueront pas le degré CF des parois traversées.

III.10. Dégagements :

Nombre de dégagements :

- 127 personnes à évacuer
Le bâtiment comprend deux sorties de 2 unités.
- Les portes ne seront pas fermées à clé.
- Il y aura un vantail de 0,90 m par issue

III.11. Aménagements :

Les matériaux seront au moins :

- M4 au sol
- M2 en paroi
- M1 en plafond

III.12. Désenfumage :

Le désenfumage n'est pas obligatoire ($S < 300 \text{ m}^2$).

III.13. Chauffage :

Chauffage électrique

III.14. Electricité :

Les installations électriques respecteront les articles EL, EC et la norme NFC 15 100.

Il sera installé un éclairage de balisage et d'ambiance.

III.15. Cuisine :

- Cuisine fermée isolée
Parois CF 1 h
Porte CF ½ h

- Il sera installé une hotte.

III.16. Moyens de secours :

- Alarme de type 4
- 2 extincteurs à eau
- 1 extincteur CO2
- Téléphone urbain

IV – PISCINE COUVERTE-

IV.1. Effectif – Classement :

- Surface bassin : 32 m², soit 32 personnes
 - Massage-sauna-hammam : 10 personnes
- Total : 42 personnes

Etablissement de 5^{ème} catégorie de type X

IV.2. Accessibilité :

Les services de secours peuvent accéder à proximité.

IV.3. Evacuation personnes handicapée :

Bâtiment à rez-de-chaussée.

IV.4. Stabilité au feu :

Sans objet

IV.5. Chauffage :

Chauffage électrique

IV.6. Electricité :

Les installations respecteront les articles EL et la norme NFC 15 100.

Eclairage de sécurité de balisage.

IV.7. Moyens de secours :

- Extincteur à eau et CO₂
- Alarme type 4
- Téléphone urbain

IV.8. Locaux à risques :

Sans objet

IV.9. Dégagements :

- Ensemble Hammam et Spa :
10 personnes : 1 sortie de 0,90 m
- Piscine :
 - 1 sortie vers l'extérieur
 - 1 sortie vers hall

IV.10. Aménagements :

Ces matériaux seront au moins :

- M1 en plafond
- M2 en paroi
- M4 en sol

IV.11. Désenfumage :

Sans objet

V - Piscine à l'air libre :

Elle relève des types PA.

Calcul : 3 personnes pour 2 m² du plan d'eau

Surface piscine : 168 m²

Effectif : 252 personnes

Effectif < seuil d'assujettissement.

Il sera prévu un portillon pour sortir directement de la zone piscine.

LE MAITRE D'OUVRAGE

(date, tampon et signature)

18/06/2012



LE MAITRE D'ŒUVRE

(date, tampon et signature)

18/06/2012

MUSTANG
architecture - design

480, av. St André de codols 30900 Nîmes
Tél : 04 66 70 24 64
Fax : 04 66 64 15 16
e-mail : contact@mustang-architecture.fr
Ordre. des architectes
n° national S14596 / n° régional IAN501508
siren 532327533 / APE : 7111Z

